

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 10 MARS 2022

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint) ; Rémi BAUDOT (départ à 18h15, retour à 19h50), Nelly DEVILLE.

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 17h40.

1. Approbation définitive du CR du BD du 9 février 2022

Le projet de compte-rendu est approuvé par le Bureau directeur à l'unanimité.

2. Demande de membres associés

Au vu des demandes reçues, le Bureau directeur accepte :

- à l'unanimité la demande de Isophyse (Rémi Lequint),
 - à l'unanimité des votants moins une abstention celle de LO&C (Manuel Zenèvre)
- d'accéder au statut de membre associé pour 2022

3. Proposition de membre de la commission de surveillance des opérations électorales

Le Bureau directeur valide à l'unanimité la proposition de la zone sud-ouest de M. Torres comme membre de la commission de surveillance des opérations électorales.

4. Problèmes liés à des structures déconcentrées

Les documents financiers fournis par la ligue du Centre-Val de Loire (CR financier et bilan des années 2020 et 2021) pour le renouvellement d'affiliation interrogent quant à la conformité des comptes de la structure aux obligations légales et statutaires. Il est proposé que le Président informe la ligue que ces documents ne correspondent pas à ceux requis pour disposer d'une transparence suffisante de l'activité financière de la structure et lui demande de fournir à la fédération les documents requis. Si nécessaire, il pourrait être utile d'orienter des bénévoles de la ligue vers des formations en comptabilité (à l'instar de celles proposées par les CROS). Il est également décidé de ne pas remettre en cause l'affiliation pour 2022, mais dans l'attente d'informations complémentaires de geler l'examen éventuel de toute demande de subvention de la part de cette Ligue.

Le Bureau directeur du CDCO 66 n'est constitué que de deux personnes (3 postes à pouvoir par 3 personnes différentes d'après le Règlement Intérieur de la FFCO). Le Bureau directeur de la FFCO ne maintient pas l'affiliation en l'état.

Suite à la dissolution du club de Piennes (5413GE) le Bureau directeur valide à l'unanimité des votants (N. Deville ne prend pas part au vote), le versement du solde du compte du club au CDCO 54.

5. Réponse à apporter au courrier de la Mairie de La Baule

La fédération a reçu un courrier de la Mairie de La Baule, signifiant le non-respect des mesures de protection de l'environnement lors d'une course d'orientation organisée sur son territoire dans le cadre du SNU. D'après les



informations recueillies, ni la fédération ni l'une de ses structures ne sont impliquées dans cette manifestation. Les organisateurs de cet évènement ne sont pas affiliés. Le Président, va rédiger une réponse à la Mairie de la Baule. La DTN fera de son côté remonter le problème aux représentants du SNU.

6. Tour national de courses urbaines 2022-2023

La fédération a été interpellée par plusieurs structures quant à l'avancée de ce dossier. Le Bureau directeur sollicite la commission Pratiques Sportives pédestres pour missionner une personne pour prendre en charge ce dossier.

7. Contrat de délégation : point d'avancement

Le Président remercie Marie-Violaine PALCAU pour le travail considérable effectué pour mener à bon terme ce dossier administratif, envoyé ce jour même au Ministère. Il reste à nommer un référent citoyeneté d'ici la fin de l'année. La signature officielle doit avoir lieu le 15 mars pour parution du décret avant la fin du mois.

8. Premières réactions au projet d'évolution du système d'affiliation à l'IOF

Des modifications du système d'affiliation sont proposées par l'IOF à voter lors de la prochaine AG : montant défini à partir du ranking des 10 meilleures athlètes hommes et femme et du PIB du pays. Un des critères actuels relatif au poids des fédérations à travers par exemple le nombre de licenciés ne serait plus pris en compte, car il repose aujourd'hui sur des estimations. Il apparaît au bureau directeur que cette nouvelle formule qui ne tient plus compte du poids des fédérations ne constitue pas un progrès car il conduirait à pénaliser une fédération obtenant au cours du temps de meilleurs résultats techniques. Le bureau directeur fait remarquer qu'une estimation du poids des fédérations pourrait se baser sur le nombre de coureurs disposant d'un ranking.

Par ailleurs, l'IOF fait un sondage sur la durée des courses. Le bureau directeur demande à la commission Haut Niveau de donner son avis.

9. Communication

Le Président fait part des devis reçus pour la couverture télévisée des évènements nationaux (championnats de France de relais-sprint et de relais de catégories) : 8 Mt Blanc : 12 k€ TTC + Outdoor sports vision 16,6 k€.

Un accord de la station de Risoul a été reçu pour un partenariat à hauteur de 6 k€.

Un dossier relatif au frais de production sera déposé auprès de l'ANS.

Il rappelle que le point a déjà été évoqué en Comité directeur. Un doodle sera proposé au Comité directeur pour la validation afin de respecter le règlement financier.

En ce qui concerne le salon des Maires, un appel d'offre a été fait auprès des membres associés et des ligues pour participer au budget de 8,8 k€ avec un créneau d'intervention sur l'espace terrain de sport.

Un vote par doodle sera également réalisé.

10. Dotation équipements Haut Niveau

Concernant le reliquat des tenues des équipes de France, le Bureau directeur valide leur mise à disposition pour l'entraînement des sportifs de haut niveau et des membres du Bureau lors de leur fonction de représentation.

11. CNOSF

Dominique BRET relate rapidement l'Assemblée Générale du CNOSF : bilan des mois écoulés avec focus sur le réalisé, vote sur le salaire des secrétaires. Le Président signale que les documents relatifs à cette AG sont parvenus tardivement.

Par ailleurs, la fédération va demander des précisions par rapport au fonds de solidarité équipementier pour les tenues de représentation des sportifs élites, validé par le CNOSF (cf. CR du Conseil d'Administration du CNOSF du 1^{er} février).



12. Points divers

- Le Bureau directeur valide, à l'unanimité des présents, la gratuité de la part fédérale de leur licence 2022 pour les intervenants bénévoles Haut Niveau (Anne Obstetar, Théo Fleurent et Thibaut Magne).
- Le Président signale au Bureau directeur la création d'une section d'excellence sportive (transformation d'une section sportive scolaire). Il précise avoir reçu l'information via le rectorat et la DRAJES. Il s'étonne que, contrairement à ce qui est indiqué dans le cahier des charges, la fédération ou ses structures déconcentrés n'aient pas été consultées. Marie-Violaine PALCAU prend contact avec la responsable.
- Le Président indique que l'équipementier fédéral Noname a accepté d'appliquer la même réduction pour les tenues des équipes de France militaires de CO ainsi que pour l'élaboration d'une veste sans manche pour les experts de la FFCO.
- Le Président indique avoir reçu une demande d'aide de la part de 2 orienteurs pour leur projet Across Norway. Celui-ci consiste à traverser la Norvège en orientation et à faire réaliser un film dans le but de promouvoir la course d'orientation, en particulier en le diffusant dans des festivals de films outdoor. Le Président prendra attache avec eux afin de connaître l'intérêt que représente ce projet pour la fédération.
- Un appel aux dons pour la fédération Ukrainienne d'orientation a été reçu. Un point d'information pourra être transmis dans une « LettreOlicenciés ». Chaque licencié, club ou CD est libre de faire des dons de soutien à la structure de son choix.
- Le Bureau directeur valide la proposition d'une subvention de 1000€ pour les WOD, dans le cadre du partenariat MAIF en relation avec le développement durable. Une information devrait paraître prochainement dans une « LettreOclubs ». A noter que la société OCAD offre une licence « OCAD starter » gratuite valable jusqu'à fin août pour toute inscription d'un évènement au programme du WOD (<http://ocad.com/blog/tag/wod/>).
- Il est rappelé que les Challenges des Ecoles de CO régionaux sont éligibles à subventionnement dans le cadre du PSF, information qui sera indiquée dans la note de cadrage.
- Valérie BERGER-CAPBERN signale les difficultés rencontrées pour la remontée des résultats afin de pouvoir définir les redevances relatives aux organisations. Malgré les informations transmises via la LOC de février, certaines incompréhensions persistent. Une nouvelle information sera faite.

Fin de la réunion à 20h10.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

